

**INFOLIVE – PROTECTION RAISONNÉE DE L'OLIVIER**  
**Bulletin n° 21, le 19 octobre 2010**  
**LANGUEDOC-ROUSSILLON**



**MOUCHE DE L'OLIVE**

On observe actuellement :

- à moins de 150 m d'altitude, le 4<sup>ème</sup> vol est en cours
- entre 150 et 300 m d'altitude, le 4<sup>ème</sup> vol a débuté depuis 15 jours et les captures augmentent
- entre 300 et 450m d'altitude, le 4<sup>ème</sup> vol n'aura pas lieu en raison de la baisse des températures
- à plus de 450 m d'altitude, le 3<sup>ème</sup> vol est en cours et diminue légèrement d'intensité

Les températures diminuent. Si elles se maintiennent à ce niveau entre 12 et 18°C, la larve met plus de temps à se développer. Les piqûres de ponte observées actuellement seront peu préjudiciables pour la récolte et la qualité de l'huile obtenue, surtout si la récolte a lieu précocement (fin octobre – début novembre).

**Le seuil de dégâts acceptable pour l'huile à la récolte est de 10% de fruits avec des trous de sortie. Dans ces conditions, la trituration doit avoir lieu dans les 24h qui suivent la récolte.**

**1 – Production raisonnée d'olives vertes de table (tardives):**

La récolte des dernières olives vertes de table est en cours. Il n'est plus nécessaire d'intervenir contre ce ravageur sur cette production.

**Ne plus intervenir**

**2 – Production raisonnée d'olives noires de table :**

Pour la zone d'altitude comprise entre 150 et 300 m, les traitements ont du être effectués.

Pour les autres zones d'altitude, vu les températures en baisse cette semaine et pour le début de la semaine prochaine, il n'y aura pas de nouveaux vols de mouche avant la récolte.

Attention toutefois aux zones littorales (Aude, Pyrénées-Orientales), plus sujettes à un redoux et à un retour plus facile aux conditions de développement de la mouche.

**Ne plus intervenir – les dégâts ne seront pas préjudiciables à la qualité des olives**

**3 – Production raisonnée d'olives à huile :**

Pour la zone d'altitude comprise entre 150 et 300 m, les traitements ont du être effectués.

Pour les autres zones d'altitude, vu les températures en baisse cette semaine et début de semaine prochaine, il n'y aura pas de nouveaux vols de mouche avant la récolte.

Attention toutefois aux zones littorales (Aude, Pyrénées-Orientales), plus sujettes à un redoux et à un retour plus facile aux conditions de développement de la mouche.

**Ne plus intervenir – les dégâts ne seront pas préjudiciables à la qualité de l'huile**

**4 – Production biologique :**

**Dans ce mode de production, il n'existe pas de produit curatif. Tous les traitements sont préventifs**

**Olives de table et à huile :** Pour la zone d'altitude comprise entre 150 et 300 m, les traitements ont du être effectués.

Pour les autres zones d'altitude, vu les températures en baisse cette semaine et début de semaine prochaine, il n'y aura pas de nouveaux vols de mouche avant la récolte.

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. \* Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Attention toutefois aux zones littorales (Aude, Pyrénées-Orientales), plus sujettes à un redoux et à un retour plus facile aux conditions de développement de la mouche.

**Ne plus intervenir – les dégâts ne seront pas préjudiciables à la qualité des olives et de l'huile**

**Le seuil de dégâts acceptable à la récolte est de 10% d'olives avec des trous de sortie pour les olives à huile, 2% de trous de sortie pour les olives noires de table.**

Les piqûres de ponte observées actuellement sur les fruits seront peu préjudiciables pour la qualité de l'huile si la récolte a lieu d'ici mi-novembre et si les fruits sont triturés dans les 24 h qui suivent la récolte.

**Rappel : Produits autorisés sur oliviers \* :**

*Les autres produits sont interdits – Protégez-vous*

Matières actives	Conditions d'utilisation	SPECIALITES COMMERCIALES	Dose	DAR (j)	ZNT (m)	DRE (h)
diméthoate	Traitement larvicide curatif <b>2 applications maximum</b>	ROGOR PIPC 400	0,075 l/hl	<b>21</b>	5	6
		DANADIM PROGRESS	0,075 l/hl	<b>28</b>	5	24
deltaméthrine	Traitement adulticide préventif <b>3 applications maximum</b> lessivage à 10 mm	DECIS / PEARL / SPLIT PROTECH	0,083 l/hl	<b>7</b>	20	6
lambda-cyhalothrine	Traitement adulticide préventif <b>2 applications maximum</b> lessivage à 10 mm	KARATE ZEON	0,013 l/hl	<b>7</b>	20	48
		KARATE XPRESS	0,025 kg/hl	<b>7</b>	5	48
		POOL	0,025 kg/hl	<b>7</b>	5	48
spinosad	Traitement préventif localisé <b>4 applications maximum AB</b> lessivage à 10 mm	SYNEIS APPAT	1,2 l/ha	<b>7</b>	5	6
Kaolinite calcinée	Barrière <b>AB</b> lessivage à 30 mm	ARGIBIO ARGICALPRO	30 à 50 kg/ha			
Argile verte	Barrière <b>AB</b> Lessivage à 30 mm	ARGIVERT	30 à 50 kg/ha			

DAR : délai avant récolte

ZNT : Zone Non Traité

DRE : Délai De Rentrée



**Homologation diméthoate:** le Danadim progress et le Dimate BF 400 ont dorénavant des restrictions d'emploi : délai avant récolte porté à 28 jours et limitation à 2 applications / an. Ces restrictions s'appliqueront également pour le Rogor la saison prochaine (en attente de l'avis).

## ŒIL DE PAON

Les conditions climatiques sont toujours très favorables au développement du champignon. Le taux d'infestation (tâches visibles) reste toutefois encore faible. Les pluies observées ces derniers jours sont contaminatrices, mais les tâches sont plus longues à apparaître en raison des températures plus fraîches. S'il continue à faire froid, les dégâts pourraient apparaître à la fin de l'hiver.

Il n'est plus nécessaire de traiter, d'une part en raison des températures froides, et également en raison de l'approche de la récolte

**Ne plus intervenir**

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. \* Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

**CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER**

Maison des Agriculteurs 22 av. Henri Pontier 13626 Aix en Provence Cedex 1 ☎ 04.42.23.01.92 - 📠 04.42.23.82.56 E-mail : [contact@ctolivier.org](mailto:contact@ctolivier.org)



## BRUNISSEMENT

---

Des dégâts sont recensés sur des vergers sensibles, peu chargés, sur Salonenque, Aglandau et Tanche. Les dégâts deviennent plus importants au fur et à mesure de la maturité.

Sur ces parcelles, il faut limiter l'accumulation d'eau, en enherbant, en entretenant les fossés et les zones d'évacuation naturelle des eaux de pluies.

Une récolte précoce permet également de limiter les effets néfastes sur la qualité de l'huile.

## MATURITÉ

---

Pour le moment, les échantillons ne montrent pas une maturité avancée. Des échantillons seront analysés au cours de cette semaine et la semaine prochaine.

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. \* Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Maison des Agriculteurs 22 av. Henri Pontier 13626 Aix en Provence Cedex 1 ☎ 04.42.23.01.92 - 📠 04.42.23.82.56 E-mail : [contact@ctolivier.org](mailto:contact@ctolivier.org)

